

PAR COURRIEL

Québec, le 11 janvier 2021

Objet : Demande d'accès n° 2020-08-030 – Lettre de réponse

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès, concernant un complément d'information pour la rivière des Milles Iles : Objectifs environnementaux de rejets des stations d'épuration de Laval (Fabreville) (64500-1) et (Sainte-Rose-Auteuil) (64500-2).

Les documents visés par votre demande sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

1. Station d'épuration Fabreville 64500-1, Objectifs environnementaux de rejet (OER) révisés, Lettre du 5 août 2003, 4 pages;
2. Station d'épuration Ste-Rose-Auteuil 64500-2 OER, Objectifs environnementaux de rejet (OER) révisés, Lettre du 16 février 2004, 4 pages.

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me} Houda Bhouri, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel houda.bhouri@environnement.gouv.qc.ca, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

... 2

Veillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 3



VCS

Le 5 août 2003

Monsieur Kamal Karazivan
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Direction des infrastructures
190, boul. Crémazie
Bureau 301
Montréal (Québec)
H2P 1E2

**Objet : Objectifs environnementaux de rejet (OER) pour la station d'épuration
de Fabreville, à Laval (rivière des Mille Îles)**
N/Réf. : SAVEX-2254

Monsieur,

Pour faire suite à la réunion du 4 novembre 2002 (à Laval) et au courriel du 27 novembre 2002 de monsieur Michel Laurin, nous avons fait une révision du dossier mentionné en rubrique.

- Laurin
Tout d'abord, comme c'est le cas pour la plupart des projets d'assainissement sur la rivière des Mille Îles, les objectifs environnementaux de rejet (OER) applicables à celui de Fabreville datent de plus de dix ans. En fait, ils vous ont été transmis, le 25 août 1989, par monsieur Pierre Bilodeau. Nous avons donc cru bon redéfinir ces OER avec des données actualisées.

Les OER présentés ci-joints ont ainsi été élaborés sur la base d'un débit d'effluent de 44 225 m³/d (débit de conception proposé), d'un rejet à l'émissaire actuel (juste en amont de l'autoroute 13) et de débits d'étiage révisés (dont un Q₂₋₇ annuel de 43,6 m³/d et un Q₂₋₇ estival de 47,6 m³/d).

À l'instar d'autres projets (comme par exemple celui de Deux-Montagnes), il faudrait ajouter une colonne d'OER dans votre tableau d'exigences de rejet pour la station d'épuration de Fabreville. Pour le phosphore et les coliformes fécaux vous devriez y inscrire l'OER correspondant alors que pour les MES il s'agirait d'indiquer « satisfaites par les exigences ».

...2

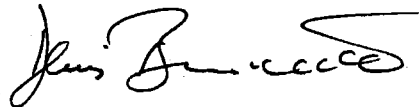


L'atteinte de ces OER permettrait de protéger et de consolider les attraits extraordinaires de la rivière des Mille Îles aux points de vue :

- écologique (milieu exceptionnel pour la faune et flore, ce qui a amené à la création du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles);
- récréatif (nombreux usagers pour la pratique d'activités de contact avec l'eau, dont la pêche sportive et le canotage);
- utilitaire (la rivière alimente près de 400 000 personnes en eau potable);
- visuel (résidences et parcs riverains);
- touristique (croisières et autres activités récréo-touristiques).

Compte tenu de la problématique environnementale singulière qui caractérise la rivière des Mille Îles (nombreux usages de l'eau, capacité de dilution limitée en période d'étiage, faibles débits prolongés des dernières années, etc.), il est impératif que les stations d'épuration y soient opérées de façon optimale, tout particulièrement en période d'étiage. Dans le cas de la station de Fabreville, l'atteinte des OER en phosphore total et coliformes fécaux est d'autant plus importante que nos campagnes d'échantillonnage en rivière démontrent des dépassements fréquents des critères de qualité de l'eau applicables à ces deux paramètres.

Dans l'attente d'un tableau modifié d'exigences de rejet, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Denis Brouillette, M. Sc.
Chargé de rivières

DB/db

Pièces jointes

c. c. M. Yves Grimard, DSÉE-SAVEX
M. Michel Laurin, MAMSL-Québec

**OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET (OER) RÉVISÉS
POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DE FABREVILLE, À LAVAL**

En condition de rejet à la rivière des Mille Îles (en amont de l'autoroute 13)

DÉBIT À TRAITER DE 44 225 m³/d

PARAMÈTRE	CONCENTRATION (mg/L)	CHARGE (kg/d)	PÉRIODE	USAGE SENSIBLE
DBO₅	33,1	1464,0	Année	Vie aquatique
MES	76,0	3361,0	Année	Vie aquatique Esthétique
PHOSPHORE TOTAL	0,29	12,8	15 mai - 14 novembre	Dystrophisation
COLIFORMES FÉCAUX	3 500 UFC/100 ml 15 000 UFC/100 ml		1 ^{er} juin-30 septembre 1 ^{er} octobre- 31 mai	Contact direct Prise d'eau potable (Terrebonne)
AZOTE AMMONIACAL	5,8	256,5	Année	Prise d'eau potable (Terrebonne)
H₂S	0,015	0,66	Année	Vie aquatique (Toxicité chronique)
HUILES ET GRAISSES	Absence de film visible à la surface de l'eau		Année	Esthétique
AUTRES	Aucune toxicité aiguë (< 1 Uta)		Année	Vie aquatique

MENV – DSÉE
Le 5 août 2003

**OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET
POUR LE PROJET D'ASSAINISSEMENT DE FABREVILLE, À LAVAL**

En condition de rejet à la rivière des Mille Îles (juste en amont de l'autoroute 13)

DÉBIT À TRAITER DE 44 225 m³/d

PARAMÈTRE	CONCENTRATION (mg/L)	CHARGE (kg/d)	PÉRIODE	QUALITÉ AMONT	MÉTHODE	DÉTAILS
DBO ₅	33,1	1464,0	Année	0,6 mg/L (04310056, 1990-1991)	Tronçon (Q ₂₋₇ an)	À l'embouchure (sans décroissance)
MES	76,0	3361,0	Année	4 mg/L (04320021, 2000-2002)	Cône	300 mètres
PHOSPHORE TOTAL ⁽¹⁾	0,29	12,8	15 mai - 14 novembre	0,011 mg/L (par défaut)	Tronçon (Q ₂₋₇ été)	À l'embouchure
COLIFORMES FÉCAUX	3 500 UFC/100 ml 15 000 UFC/100 ml		1 ^{er} juin - 30 septembre 1 ^{er} octobre - 31 mai	34 UFC/100 ml (04320022, 2001-2002)	Tronçon (Q ₂₋₇ été et Q ₅₋₃₀ an)	Baignade Île St-Joseph Prise d'eau Terrebonne
AZOTE AMMONIACAL ⁽²⁾	5,8	256,5	Année	0,04 mg/L (04320021, 2000-2002)	Tronçon	Prise d'eau Terrebonne
H ₂ S	0,015	0,66	Année	½ du critère	Cône	300 mètres
HUILES ET GRAISSES	Absence de film visible à la surface de l'eau		Année	-	-	-
AUTRES	Aucune toxicité aiguë (< 1 Uta)		Année	-	-	-



kes

Le 16 février 2004

Monsieur Kamal Karazivan
Ministère des Affaires municipales et de la Métropole
Direction des infrastructures
190, boul. Crémazie
Bureau 301
Montréal (Québec)
H2P 1E2

**Objet : Objectifs environnementaux de rejet (OER) pour la station d'épuration
de Sainte-Rose/Auteuil, à Laval (rivière des Mille Îles)**
N/Réf. : SAVEX-2255

Monsieur,

*- Dossier
y k*

Pour faire suite à la réunion du 4 novembre 2002 (à Laval), à votre courriel du 20 janvier 2004 et à diverses discussions, nous avons fait une révision du dossier mentionné en rubrique.

Tout d'abord, comme c'est le cas pour la plupart des projets d'assainissement sur la rivière des Mille Îles, nous nous devons de réviser les objectifs environnementaux de rejet (OER) applicables à la station d'épuration de Sainte-Rose/Auteuil. En effet, les OER initiaux (transmis le 20 novembre 1989) sont maintenant caduques en raison notamment de l'augmentation importante du débit de conception.

Les OER présentés ci-joints ont ainsi été élaborés sur la base de données actualisées, soit notamment d'un débit d'effluent de 36 850 m³/d (débit de conception retenu à la suite de vos discussions avec ville de Laval), d'un rejet à l'émissaire actuel (juste en aval du pont-route 335) et de débits d'étiage récemment révisés (dont un Q₂₋₇ annuel de 43,6 m³/d et un Q₂₋₇ estival de 47,6 m³/d).

À l'instar d'autres projets, il faudrait ajouter une colonne d'OER dans votre tableau d'exigences de rejet. Pour le phosphore total et les coliformes fécaux, vous devriez y inscrire l'OER correspondant. Pour la DBO₅ et les MES, il s'agirait d'indiquer « satisfaits par les exigences ».

...2

L'atteinte de ces OER permettrait de protéger et de consolider les attraits extraordinaires de la rivière des Mille Îles aux points de vue :

- écologique (milieu exceptionnel pour la faune et la flore, ce qui a amené à la création du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles);
- récréatif (nombreux usagers pour la pratique d'activités de contact avec l'eau, dont la pêche sportive et le canotage);
- utilitaire (la rivière alimente près de 400 000 personnes en eau potable);
- visuel (résidences et parcs riverains);
- touristique (croisières et autres activités récréo-touristiques).

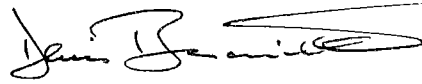
Compte tenu de la problématique environnementale singulière qui caractérise la rivière des Mille Îles (nombreux usages de l'eau, capacité de dilution limitée en période d'étiage, faibles débits prolongés des dernières années, etc.), il est impératif que les stations d'épuration y soient opérées de façon optimale, tout particulièrement en période d'étiage.

Dans le cas de la station de Sainte-Rose/Auteuil, le rendement estival en coliformes fécaux et en phosphore total s'avère prioritaire, d'autant plus que nos campagnes d'échantillonnage en rivière démontrent des dépassements fréquents des critères de qualité de l'eau applicables à ces deux paramètres.

D'ailleurs, en consultant SOMAE, nous avons noté que l'exigence mensuelle en coliformes fécaux a été dépassée au moins une fois à tous les étés depuis 2001. Est-ce qu'il s'agit d'un problème chronique qui se perpétuera dans l'avenir? D'autre part, nous constatons que la station d'épuration de Sainte-Rose/Auteuil serait la seule sur la rivière des Mille Îles qui ne serait pas assujettie à une exigence de rejet en phosphore total. Compte tenu des besoins environnementaux et de la performance de cette station à ce niveau (les concentrations moyennes mensuelles en phosphore total à l'effluent sont toujours sous 1 mg/L et, plus souvent qu'autrement, sous 0,5 mg/L), il serait impératif de fixer une exigence estivale en phosphore total à cette station d'épuration comme il a été fait pour les traitements par biofiltration de Saint-Eustache et Boisbriand.

Les bons rendements en phosphore total à la station d'épuration de Sainte-Rose/Auteuil découlent certes de la réception des boues de décanteurs de l'usine de purification de Sainte-Rose. Toutefois, nous avons appris que, contrairement à ce qui était initialement prévu, les eaux de lavage des filtres ne sont plus envoyées au bassin de rétention prévu à cet fin et, conséquemment, à la station d'épuration. Dans un souci de réduire la turbidité aux eaux brutes (le surnageant du bassin était précédemment pompé vers le puit d'entrée de l'usine de purification), les eaux de lavage seraient maintenant déversées directement à la rivière des Mille Îles. Il s'agit d'une pratique environnementalement dommageable et non conforme aux objectifs d'assainissement de ce projet. Des correctifs doivent donc être mis en place pour remédier à cette situation.

Dans l'attente d'un tableau modifié d'exigences de rejet, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Denis Brouillette, M. Sc.
Chargé de rivières

DB/db

Pièces jointes

c. c. M. Yves Grimard, DSÉE-SAVEX
M. Michel Laurin, MAMSL-Québec

C:\DOSSIERS\Bassins versants\des Mille Iles\OMAEs\Laval\Auteuil STEP OER.doc

**OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX DE REJET (OER) RÉVISÉS
POUR LA STATION D'ÉPURATION DE SAINTE-ROSE/AUTEUIL, À LAVAL**

En condition de rejet à la rivière des Mille Îles (dans l'axe de l'ancien pont David)

DÉBIT À TRAITER DE 36 850 m³/d

PARAMÈTRE	CONCENTRATION (mg/L)	CHARGE (kg/d)	PÉRIODE	USAGE SENSIBLE
DBO ₅	32,5	1198,0	Année	Vie aquatique
MES	90,0	3316,0	Année	Vie aquatique Esthétique
PHOSPHORE TOTAL	0,28	10,3	15 mai - 14 novembre	Dystrophisation
COLIFORMES FÉCAUX	3 500 UFC/100 ml 15 000 UFC/100 ml		1 ^{er} juin-30 septembre 1 ^{er} octobre- 31 mai	Contact direct Prise d'eau potable (Terrebonne)
AZOTE AMMONIACAL	5,7	210,0	Année	Prise d'eau potable (Terrebonne)
H ₂ S	0,018	0,66	Année	Vie aquatique (Toxicité chronique)
HUILES ET GRAISSES	Absence de film visible à la surface de l'eau		Année	Esthétique
AUTRES	Aucune toxicité aiguë (< 1 Uta)		Année	Vie aquatique

MENV – DSÉE
Le 16 février 2004